

CST du 27 novembre 2025 La DRH persiste à ignorer les droits des agents !

Lors de la FS-SSCT de la DCPA du 16 octobre 2025, la **CFTC** a interpellé l'adjoint à la Maire sur la question cruciale de **la bonification indiciaire (NBI) pour les sites classés en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPPV)**. Aucun agent de la DCPA travaillant sur ces sites n'en a pourtant bénéficié à ce jour.

La réponse apportée par le SRH de la DCPA est **édifiante** :

« La DRH a pris en main le dossier de la NBI QPPV et mène des travaux pour analyser l'évolution de la cartographie des bénéficiaires au sein de toutes les directions, en vue d'une validation politique. »

Une réponse qui frise l'indécence.

« La DRH a pris en main le dossier » ? **Elle aurait dû le faire depuis des années**. Depuis des années, les agents concernés, qui remplissent pleinement les critères d'attribution, auraient dû percevoir cette bonification. La **CFTC** ne réclame pas une « validation politique », **mais l'application stricte et immédiate des dispositifs réglementaires**, sans délai supplémentaire ni remise en cause arbitraire.

Un préjudice financier inacceptable

Ce retard dans la mise en œuvre de la NBI QPPV prive les agents d'un droit légitime, alors qu'ils ont toujours assuré leurs missions, souvent dans des conditions exigeantes. **Ils ne sauraient être les victimes collatérales de l'inertie de la DRH**. Pire, cette dernière semble vouloir reporter la responsabilité sur une future administration, sous couvert de « travaux » interminables.

La **CFTC** exige :

- L'application immédiate de la NBI QPPV pour tous les agents éligibles.
- Un effet rétroactif pour réparer le préjudice subi.
- La fin des tergiversations : les agents ne sont pas des variables d'ajustement !

La **CFTC** ne lâchera rien. Les droits des agents ne sont pas négociables.

La CFTC aux côtés de tous les agents